



# PROTOCOLE SANITAIRE : Conditions de visite

## Château de Courtanvaux

Le château de Courtanvaux se visite aux jours et horaires habituels, uniquement dans le cadre de visites guidées (avec guide titulaire de la carte professionnelle de guide-conférencier).

Les visites de groupe (10 personnes ou plus) et les visites privées se font uniquement sur réservation préalable.

### Généralités :

- Les gestes barrières et la distanciation physique d'au moins 1 m doivent être respectés.
- Le port du masque couvrant à la fois le nez, la bouche et le menton est obligatoire pour toute personne de plus de 11 ans et fortement recommandé à partir de 6 ans. Les visiteurs doivent apporter leur propre masque (non fourni par le château).
- L'accès à l'accueil et au château se fera après lavage de mains. Du gel hydroalcoolique est à la disposition des visiteurs. Des points d'eau et du savon se trouvent dans les sanitaires du château.
- Un affichage bien visible des consignes de sécurité et des recommandations sanitaires est prévu dans les endroits stratégiques (accueil, toilettes...).

### A l'accueil :

- Mise en place d'un marquage au sol et d'un sens de circulation.
- Une protection en plexiglass est installée à la banque d'accueil.

### Visites guidées :

- Les visites guidées sont proposées à heures fixes et selon un format adapté. Le parcours de visite, à sens unique, sera déterminé en fonction du nombre de visiteurs. Certains espaces pourront ainsi être temporairement fermés afin de garantir des conditions de visite sécurisées.
- A compter du 9 août, le seuil de 50 personnes disparaît et le pass sanitaire s'applique. Le pass sanitaire sera obligatoire pour les mineurs âgés de 12 à 17 ans à compter du 30 septembre.
- Les personnes faisant partie de la même « tribu » sont incitées à circuler en groupe.

### Nettoyage et désinfection :

- Les espaces fermés sont aérés plusieurs fois par jour.
- Le nettoyage et la désinfection des espaces et des éléments de contact sont opérés régulièrement.

*Le respect de ces règles conditionne l'entrée sur le site et s'applique tout au long de la visite.  
Le guide-conférencier se réserve le droit de refuser toute personne qui ne portera pas de masque ou refusera l'application des gestes barrières.*

Jacques LACOCHE, maire de Bessé-sur-Braye

L'adjoint,  
Par délégation.

Annie NELET, référente COVID-19